CRISE SANITAIRE – COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2021 ENTRE LA DDFIP DU 06 ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Confinera, confinera pas, alors que les atermoiements de l'exécutif laissent tout le monde dans l'expectative, la DDFIP des Alpes-Maritimes a décidé d'organiser une nouvelle réunion « COVID-19 » avec les organisations syndicales, vendredi 5 février à 9h00.

Un format un peu particulier pour cette session puisque tout le monde était en présentiel, sauf un représentant syndical qui sortait d'un épisode COVID.
Alors que celui-ci avait été déclaré apte à reprendre en présentiel par la CPAM et la médecine de prévention, qu'il n'était plus contagieux selon les préconisations de l'ARS, ce dernier avait tout de même été invité à rester dans son bureau et à participer à la réunion seulement en audioconférence…

Assez bon pour le service et pour circuler dans Cadéï donc, mais trop pestiféré pour se rendre dans les locaux de la direction. Soit…
Mais on ne va pas en faire une maladie (lol), des sujets autrement plus importants devaient être abordés durant cette réunion. Vous en retrouverez les principaux ci-dessous.

La séance ayant été écourtée pour cause d'impératifs du côté de la direction, une nouvelle réunion se tiendra la semaine prochaine pour évoquer les points que nous n'avons pas eu le temps d'aborder ainsi que les nouveautés qui ne manqueront probablement pas d'arriver d'ici là.

SITUATION SANITAIRE DU DÉPARTEMENT, DES SERVICES ET GESTES BARRIÈRES

Mr BRECHARD commence cette réunion en nous disant que la **situation sanitaire dans les Alpes-Maritimes n'est pas bonne du tout.** On y observe un des plus forts taux d'incidence du territoire national.

De plus en plus d'agents sont touchés. Ainsi, depuis le début de l'épidémie, 53 collègues ont été testés positifs (contre 46 au dernier comptage du 12 janvier 2021).

Le directeur déplore un gros relâchement en ce qui concerne le respect des gestes barrières (non port du masque, distanciation) constaté lors de visites du commandement dans les services.
Il rapporte ainsi que dans les moments de pause (cigarette, café) où nous sommes particulièrement exposés puisque nous ne portons pas de masque, il a constaté que les collègues étaient beaucoup trop proches les uns des autres.

À cet égard, il a donc voulu rappeler à l'ensemble des agents de respecter strictement les règles sanitaires, encore plus durant les moments de « convivialité ».

Mr CERES a enchaîné sur la nécessaire responsabilité de chacun d'entre nous dans une période ou l'équilibre reste très précaire et nous menace d'un nouveau confinement.

Mr BRECHARD conclut ce point en nous informant du décès d'une collègue de Menton suite à une contamination au COVID liée à une comorbidité. Nous nous associons à la douleur de ses proches et de ses collègues.

TÉLÉTRAVAIL

La direction annonce un taux de près de 50 % de télétravailleurs en semaine 4 de 2021.

Ce chiffre paraît très élevé, mais il **est à relativiser dans la mesure où il est calculé sur l'effectif théorique disponible. Il ne prend donc pas en compte les agents en congés, en maladie, etc.**

De plus, nous rappelons ici que les agents qui télétravaillent au moins un jour sur une semaine glissante sont comptabilisés dans cette statistique et que cette dernière est également **gonflée un peu artificiellement par tous les agents nomades qui sont comptés de fait comme télétravailleurs.**

Jusqu'à présent **730 PC portables** (en plus de ceux dont ont disposait déjà) **ont été déployés à la DDFIP du 06 depuis le début de la crise. Cela porte à près de 50 % le taux d'agents équipés.**

Il reste encore 118 ordinateurs à attribuer. Les EDR et les chefs de services seront les principaux destinataires de ces matériels pour la suite des opérations.

Le directeur indique néanmoins que **ce n'est pas parce qu'on est équipé d'un PC portable que l'on est forcément amené à télétravailler.**

Ce qui nous semble logique puisque selon ce qui nous avait été dit lors d'une précédente réunion, la DGFIP souhaitent remplacer tous les ordinateurs fixes par des matériels portables. Ce qui permettra d'être opérationnel si un nouveau confinement total devait être décidé.

Suivant les instructions gouvernementales, **Mr BRECHARD a demandé à ce que tous les télétravailleurs augmentent leur temps de télétravail d'un jour par semaine lorsque cela est possible.**

Il rappelle que la **priorité pour la direction est la protection renforcée des agents** durant toute la période de crise sanitaire.

Il prêche néanmoins un **certain pragmatisme en la matière, car il sait que certaines missions nécessitent une présence physique au bureau.**

Il note toutefois que les situations sont disparates d'un service à l'autre. Il souhaite donc évaluer la situation pour s'assurer qu'il n'y a pas de frein du côté des managers. Auquel cas il interviendra pour que les situations soient débloquées.

Nous comprenons les préconisations gouvernementales relayées par notre direction locale, pour autant, nous avons tenus à rappeler et réaffirmer avec force les éléments suivants :

Pour nos organisations syndicales, le principe du volontariat doit être la règle en matière de télétravail. **Il ne doit pas être imposé mais seulement proposé aux agents qui le souhaitent.**

De plus nous avons tenu à attirer l'attention de la direction sur les problématiques suivantes, déjà évoquées et dénoncées à maintes reprises :

- **Le manque d'organisation dans certains services entre les télétravailleurs et les agents en présentiel génère de plus en plus de tensions.**

  La prise en charge de la réception du public, l'accueil téléphonique, certaines tâches matérielles, etc. incombent la plupart du temps toujours aux mêmes collègues à qui l'ont continue pourtant de demander la même quantité de travail sur les autres missions.

- **Dans les périodes de vacances scolaires, nous commençons à voir poindre le problème de la validation des congés sur la seule base des agents en présentiel.**

  Mais comme ces derniers ne sont plus pléthore, les congés risquent d'être difficilement accordés de peur que les services ne soit complètement vidés.

Or **il n'est absolument pas acceptable que les collègues payent les conséquences d'un manque d'organisation** non réfléchi en amont **ou du déficit chronique lié aux suppressions d'emplois** de ces dix dernières années.

- **La mise en place du télétravail à la DGFIP a été brutale** et lancée dans l'urgence, **dans une administration qui n'avait pas, et n'a toujours pas, cette culture et dont les missions ne sont pas toutes adaptables à ce mode d'activité.**

  Il en résulte une grande souffrance pour un certain nombre de télétravailleurs qui se retrouvent à exercer leurs missions de façon très dégradée, compte tenu d'un certains nombre de facteurs qui peuvent parfois se cumuler :

- **Manque d'interactivité** avec les collègues de sa structure qui débouche sur un **sentiment de solitude** ;

- **Domicile et matériel parfois inadaptés** pour des séquences longues en télétravail ;

- **Coûts du télétravail entièrement assumés par les agents.** Il est d'ailleurs grand temps que des discussions d'ampleurs soient engagées nationalement sur ce sujet… ;

- **Disponibilité aléatoire des applicatifs** à cause de l'étroitesse des tuyaux de notre réseau informatique ;

- **Perte de temps et d'énergie dans d'incessantes demandes de reporting.** Et même s'il est admis que ces opérations sont nécessaires, elles ne doivent en aucun cas devenir une charge supplémentaire pour les agents.

Nous restons attentifs à toutes les situations qui nous seront rapportées. N'hésitez donc pas à nous solliciter si vous rencontrez des difficultés dans ce domaine.

CANTINES

Les conditions d'accueil des rationnaires se sont considérablement durcies puisque la jauge dans les cantines est passée de 4 à 8m² par agent.

Sur Cadéï (exemple déclinable à tous les restaurants administratifs) la cantine ne pourra plus accueillir que 24 convives simultanément par tranche de 30 minutes.
Cela a nécessité la mise en place de planning sur lesquelles les collègues doivent s'inscrire et choisir un créneau pour aller déjeuner.

Alors certes, ce n'est pas l'idéal, mais nous devons garder à l'esprit que nous avons encore la chance d'avoir une restauration collective qui fonctionne, même si c'est dans des conditions un peu dégradées, et que nous devons accepter provisoirement d'être un petit peu bousculé dans nos habitudes.

Nous remercions à cet égard les collègues des associations qui participent efficacement et avec patience à l'organisation des restaurants administratifs dans tout le département.

Dans la mesure où les cantines de Cadéï , Delille, Thiers et Cagnes sur Mer servent moins de repas que ce qui est prévu dans les contrats avec le prestataire, l'association verse actuellement une compensation financière à ce dernier.

Cette situation, qui pèse lourd sur les comptes, ne pourra pas durer éternellement. C'est pourquoi la mise en place de paniers repas est également à l'étude.

En cas de fermeture totale de la cantine (et sans solution alternative), nous avons pris les devants en demandant à la DDFIP de questionner la DG sur la réactivation du dispositif des frais de repas, dont nous avions bénéficié lors du premier confinement.

MASQUES

La direction nous a précisé que les masques en tissus dont nous avions été dotés en fin d'année dernières nous permettent théoriquement (sur la base de 20 lavages par masque) de tenir jusqu'à la fin du mois de février.

La dotation suivante est déjà en stock et sera distribuée en temps voulu.

ACCUEIL DU PUBLIC

- **<u>CFP de Cannes</u> :**

Les tensions croissantes observées ces derniers mois ont trouvé leur point culminant le 26 janvier dernier lorsque **le chef du SIP de Cannes a été agressé physiquement par une contribuable dans l'enceinte du CFP.**
Une plainte a été déposée par le collègue et la direction suit attentivement les suites de ce dossier.

Il est inadmissible que des agents des Finances se fassent molester dans l'exercice de leur fonction.

Nous n'avons de cesse, depuis l'été dernier, de dénoncer la situation critique de l'accueil de ce CFP et nous nous félicitons d'avoir lourdement insisté auprès de Mr BRECHARD pour que le contrat du vigile soit renouvelé jusqu'à présent, parce que cela semblait loin d'être gagné.

Nous restons vigilants quant aux conditions de travail de nos collègues de l'accueil et du CFP de Cannes.

- **<u>CFP de Nice Cadeï</u> :**

Un agent de l'accueil de Cadéï a été testé positif au COVID-19 le 4 février. Du fait de la configuration des locaux, notamment de la zone de repli de ces agents, une grande partie de l'équipe a été déclarée cas contact.

L'accueil a donc été fermé jusqu'au vendredi 5 inclus. En attendant sa réouverture, les mesures suivantes ont été prises :

- Tous les rendez-vous possibles pris en début de semaine ont été décalés jusqu'à ce que les collègues « cas contact » reprennent le travail.
- Les rendez-vous restant seront assurés par les collègues de l'équipe d'accueil restants.
- En ce qui concerne l'accueil téléphonique et les contre-appels, ils seront assurés par 6 collègues des 3 SIP de Cadéï.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES ENTREPRISES

Mr BRECHARD nous indique que la mise en place de ce fonds, et notamment les dernières mesures qui augmentent fortement le montant des aides allouées aux entreprises, les convoitises ont été excitées.

On a ainsi noté une hausse record des créations d'entreprises en septembre et de nombreuses tentatives de fraudes ont également été observées, rendant de plus en plus lourde la gestion de cette tâche.

De fait, il y a de plus en plus de rejets automatiques et par conséquent, un nombre croissant de traitements manuels des dossiers à réaliser.

C'est pour cette raison qu'une « task force », composée notamment des personnels des BDV et des PCE, avait été mise en place pour soutenir les SIE.

Mais depuis lors, les vérificateurs ont lancé 80% de leurs programmes 2021. Il ne va donc plus pouvoir être possible de les laisser sur le fonds de solidarité.

Mais qu'à cela ne tienne, Bruno LEMAIRE a prévu d'embaucher 250 contractuels, payés au lance-pierre et formés à l'arrache pour remplir cette mission.

Un pur scandale quand on pense aux 1800 emplois encore supprimés cette année dans nos services.

Notre direction locale ne sait pas encore combien nous en aurons et nous a affirmé qu'ils seraient formés, en nous précisant que dans l'idéal, elle souhaiterait faire appel à des collègues fraîchement partis à la retraite...

Une partie des dossiers à traiter retournerait peut-être également dans les SIE.

Suite à la réception de listes MRV concernant les fraudes potentielles, notamment celles intérieures à 30 000 €, la direction ne s'interdit pas d'engager un certain nombre de poursuites sur la base de l'article 40 du code de procédure pénale.